

— Modulation de la porteuse son : en amplitude.

Les émetteurs sont répartis en 45 canaux, numérotés de 21 à 69, entre 470 MHz et 862 MHz (voir tableau n° 3).

Les conditions d'utilisation éventuelle de la bande 862 - 960 MHz seront précisées ultérieurement.

Le standard 625 lignes qui vient d'être adopté pour le second programme diffère du standard C.C.I.R., actuellement exploité dans plusieurs pays européens, l'Italie et l'Allemagne notamment. En effet, si le nombre de lignes et le nombre d'images sont communs aux deux systèmes, ceux-ci diffèrent en plusieurs points. Si la modulation de la porteuse image est positive dans le premier, elle est négative dans le second. De plus, pour ce dernier, le son est transmis en modulation de fréquence, alors qu'il reste, chez nous, en modulation d'amplitude.

Ainsi, comme on le voit, les deux standards présentent plusieurs différences fondamentales.

Pourquoi ces différences qui risquent encore de nous isoler des télévisions étrangères? En réalité, les normes choisies par les techniciens de la R.T.F. constituent un compromis entre notre 819 lignes et la plupart des autres standards européens. Le but essentiel recherché, avec leur adoption, a été d'abord de réduire au minimum les transformations que devront subir les téléviseurs actuellement en service pour les adapter à la réception de la seconde chaîne; ensuite, par le choix du 625 lignes, permettre la connexion directe du réseau français avec les autres réseaux européens. Les différents canaux de la bande IV sont indiqués au tableau III.



Fig. 1. — Emetteurs principaux et réémetteurs de la première chaîne

Fréquence image : 212,85 MHz. Fréquence son : 201-70 MHz. Polarisation : Verticale (V). Emetteur pilote : Reims - Hautvilliers : F. 5 V.

Sarlat - « Temniac » (Dordogne). Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F. 6.

Fréquence image : 173,40 MHz. Fréquence son : 162,25 MHz. Polarisation : Verticale (V). Emetteur pilote : Aurillac - La Bastide du Ht-Mont : F. 11 - V.

Sospel - « Ventabren » (Alpes-Maritimes). Puissance crête image : 0,3 W. Puissance porteuse son : 0,075 W. Canal d'émission : F. 12.

Fréquence image : 212,85 MHz. Fréquence son : 201-70 MHz. Polarisation : Horizontale (H). Emetteur pilote : Pic de l'Ours-Saint-Raphaël : F.6 - V.

### LA DEUXIEME CHAINE

Les caractéristiques du système français de télévision en noir et blanc, dans les bandes de fréquences comprises entre 470 et 960 Mc/s, dites « bande IV » ont été officiellement publiées au *Journal officiel* du 15 juin 1961.

Les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

— Bandes de fréquences comprises entre 470 Mc/s et 960 Mc/s.

— Nombre de lignes par image : 625 ;

— Nombre d'images entières par seconde : 25 ;

— Largeur du canal hertzien défini comme l'écart récurrent entre porteuses homologues successives dans le spectre : 8 Mc/s ;

— Ecart en fréquence des porteuses image et son d'une même émission : 6,5 Mc/s ;

— Modulation de la porteuse image : en amplitude et positive ;



Fig. 2. — Implantation des émetteurs prévus pour la deuxième chaîne